

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mil huit, le quatre novembre, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :
28 octobre 2008

Conseillers en exercice : 27
Présents : 24
Procuration : 1
Votes : 25

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 4 NOVEMBRE 2008

Étaient présents les conseillers municipaux :

GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, LEYDET Michel, MISTRAL Christiane, DELAIR Patrick, BASNEL Françoise, GAVANON Michel, ROSELLO Louis, RICARD André, , JULLIAN Madeleine, GOLFETTO Rémi, PACCHION Maryse, POUJOL Odile, PANCIN Pierre, MIGNOT Brigitte, DELABRE Éric, AMAT Bruno, NIETO Corinne, MISTRAL Christelle, CHOMETTE Aurélie, MARCEL David, BOUCHET Caroline, LESCOT Vincent.

Excusés : MARTINI Geneviève a donné procuration à POURTIER Yvette, TAORMINA Corinne, BOUCHET Aurélien.

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et ouvre la séance à 19 heures. Le compte-rendu du Conseil Municipal du 16 septembre 2008, est adopté à l'unanimité. Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

1. Affaires financières

1.1. Budget supplémentaire

Rapporteur : Max GILLES

La section investissement du Budget supplémentaire s'équilibre en recettes et en dépenses à 854 570,10 € correspondant au résultat 2007 pour 343 570,10 € aux restes à réaliser pour un montant de 511 000 € : salle multisports et campagne d'enrobés.

Les recettes d'investissement du budget supplémentaire comprennent 203 691,52 € d'excédents de fonctionnement, 82 578,58 € de vente de terrains et 568 300 € de subventions en restes à réaliser. Le recours à l'emprunt prévu à hauteur de 85 000 € est supprimé.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget supplémentaire présenté.

1.2. Contrat départemental de développement et d'aménagement

Rapporteur : Max GILLES

La commune d'Eyragues a sollicité l'aide financière du Conseil Général 13 au titre des contrats départementaux de développement et d'aménagement. Cinq projets ont été proposés :

- l'extension du cimetière (2009) ;
- la sécurisation de l'avenue Barbusse (2009-2010)
- l'aménagement de la cantine scolaire (2010-2011) ;
- l'aménagement des vestiaires (2010) ;
- la réfection des réseaux et voiries (2009 à 2011).

Monsieur le Maire indique que, par ailleurs, 3 dossiers de proximité (aide départementale de 80 % sur un montant de travaux d'investissement plafonné à 75 000 € HT) ont été déposés depuis fin 2007 et que le Conseil Général vient de délibérer favorablement concernant les deux premiers : extérieurs du complexe multisports et 4^{ème} court de tennis. Le troisième dossier concernant les menuiseries des écoles n'a pas encore été examiné. Monsieur le Maire propose de préparer un nouveau dossier de proximité pour la toiture de la maternelle.

Le programme d'investissement du Contrat départemental s'élève à 4 965 564 € HT :

Opération	Montant HT	Montant TTC	DGE 2008	Conseil Général 13	Commune Eyragues
Extension du cimetière	680 000,00 €	813 280,00 €		476 000,00 €	337 280,00 €
Sécurisation avenue Barbusse	541 700,00 €	647 873,20 €	97 085,00 €	325 020,00 €	225 768,20 €
Cantine scolaire	761 465,00 €	910 712,14 €	95 000,00 €	456 879,00 €	358 833,14 €
Aménagement des Vestiaires	247 770,00 €	296 332,92 €		173 439,00 €	122 893,92 €
Voiries et réseaux centre ville	2 734 629,00 €	3 270 616,28 €		1 914 240,00 €	1 356 376,28 €
TOTAL	4 965 564,00 €	5 938 814,54 €	192 085,00 €	3 345 578,00 €	2 401 151,54 €

Le Département demande que le phasage financier soit précisé et une délibération relative à la demande de contrat départemental de développement et d'aménagement.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour les cinq projets proposés selon le calendrier indiqué.

1.3. Suppression de créance

Rapporteur : Patrick DELAIR

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères couvre l'ensemble des charges de collecte et de traitement des ordures ménagères. Aussi, un habitant qui n'habite plus la commune, donc n'utilise pas ce service de façon avérée, peut obtenir une décharge de cette redevance.

M. PICHON, tuteur de Mme Simone COLOMBET, majeur protégé, sollicite l'exonération de la redevance OM 2008 adressée à Mme COLOMBET qui suite à sa période d'hospitalisation est hébergée, depuis le 1^{er} octobre 2007, chez son neveu Laurent COLOMBET à Aix-en-Provence.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité et à titre exceptionnel, en raison de son absence de la commune durant l'année et compte tenu de l'âge de Madame COLOMBET (plus de 80 ans), de lui accorder l'exonération de la redevance OM 2008.

1.4. Assainissement : redevance pollution

Rapporteur : Patrick DELAIR

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau a approuvé le taux de la redevance pour pollution et celui de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte applicables aux factures d'eau et d'assainissement de 2009. La facturation est établie par la SOGEDO qui perçoit ces redevances pour le compte de l'Agence de l'eau :

- 0,190 € / m³ pour la redevance pour pollution ;
- 0,130 € / m³ pour la redevance pour modernisation des réseaux

Le Conseil Municipal prend bonne note de ces informations.

1.5. Espaces Verts

Rapporteur : Patrick DELAIR

Les services techniques municipaux n'étant plus en mesure d'assurer l'entretien des espaces verts suite au départ en disponibilité pour convenances personnelles des deux agents qui y étaient affectés, la municipalité a sollicité des devis selon une matrice qui reprend l'ensemble des interventions demandées pour l'entretien des différents sites de la commune. La prestation est requise pour une durée d'une année.

Patrick DELAIR présente les différentes propositions reçues :

Entreprise	Adresse	Code postal	Commune	Montant HT
AFFRE Gilbert	302, chemin Fontanel Grand Quartier	13160	CHATEAURENARD	14 670,00 €
LAUGIER Jean-Christophe	14, avenue de la République	13630	EYRAGUES	11 100,00 €
LES JARDINS DE JOHN	298, chemin du Pont des Lièvres	13630	EYRAGUES	19 395,00 €
OVALIE PAYSAGE	215, chemin St-Bonnet	13630	EYRAGUES	11 347,00 €
VAUDEY David	9, lotissement Souste	13670	VERQUIERES	12 355,00 €

Il est demandé s'il ne serait pas souhaitable de répartir le travail à plusieurs entreprises; ce qui n'est pas souhaité afin de limiter les interlocuteurs de la Mairie et donc d'être plus efficace.

Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise Ovalie Paysage, entreprise qui démarre son activité, et la seule qui a répondu à la demande de tarif concernant des interventions ponctuelles non prévues au listing envoyé : 30 € HT de l'heure.

Le Conseil Municipal choisit à l'unanimité l'entreprise OVALIE pour la totalité des travaux d'entretien des espaces verts communaux, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} décembre 2008.

1.6. Subventions Écoles

Rapporteur : Michel LEYDET

Comme rappelé lors du dernier Conseil, le prévisionnel des subventions sollicitées par les écoles pour les sorties scolaires doit être établi avant fin octobre pour l'année scolaire en cours.

A ce jour, l'école maternelle a transmis une demande de subvention de 1 225 €. L'école primaire n'a pas transmis sa demande.

Le Conseil Municipal accorde, à l'unanimité, le montant de 1 225 € sollicité par l'école maternelle.

1.7. Subvention ECTE

Rapporteur : Christiane MISTRAL

La commune participe au financement du poste de l'agent d'accueil employé par l'Espace Culture et Tourisme Eyraguais. Bénéficiaire d'un contrat aidé par l'État à hauteur de 75 %, la mairie finance les charges salariales et patronales non remboursées par le CNASEA.

Le conseil municipal du 25 février 2008 avait autorisé l'attribution d'une avance de subvention de 1 300 € versée à l'association Espace Culture et Tourisme Eyraguais afin de participer aux charges de personnel.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le montant total de la participation communale pour le contrat en cours, pour la période allant de juin à décembre 2008, soit un montant de 2 050 €.

2. Personnel

2.1. Régime indemnitaire

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Mesdames PACCHIONI et JULLIAN et M. GAVANON, en raison de leurs liens de parenté avec des employés communaux, indiquent ne pas participer aux débats concernant cette question de l'ordre du jour.

Par délibération en date du 14 Juin 1994, une prime de fin d'année est attribuée au Personnel, et indexée sur l'évolution des traitements des fonctionnaires.

La prime pour 2007 était fixée à 937 € et considérant qu'il y a eu au cours de l'année une augmentation des salaires de 0,8 %, le montant de la gratification 2008 est porté à 945 €.

Il est rappelé l'attribution, depuis 2004, d'une prime liée à la présence et au travail des agents. La prime de base avait été portée à 250 € pour 2007 et il est proposé qu'elle soit portée à 300 € pour 2008.

Le Conseil Municipal vote, avec 22 voix pour, le montant de la prime 2008 de fin d'année à 945 € et le montant de base de la prime liée à la présence et au travail des agents pour 2008 à 300 €.

2.2. Vacations funéraires

Rapporteur : Yvette POURTIER

Le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2213-15, autorise le versement de vacations pour certaines opérations funéraires aux agents de la police municipale. Le taux de ces vacations est fixé par le Conseil Municipal qui, par délibération en date du 22 décembre 1998, avait retenu la somme de 80 F.

À la demande de la Perception, il convient de convertir ce montant en euros, soit 12,20 €.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la conversion du montant en euros, soit 12,20 €.

3. Affaires administratives

3.1. Convention PACT-ARIM

Rapporteur : Yvette POURTIER

Il convient de renouveler la convention d'intervention du PACT-ARIM pour l'année 2009 pour la réhabilitation du centre historique. Le montant de la prestation de cet organisme en 2008 est de 5 939,68 € TTC payés en deux semestrialités.

La mission comprend une assistance administrative, technique et financière pour le montage et le suivi des dossiers de restauration des façades auprès de la collectivité et en direction des propriétaires et commerçants de la Ville.

Pour cette mission façade le PACT-ARIM interviendra à raison d'un jour par mois.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour que soit renouvelée la convention d'intervention du PACT-ARIM pour l'année 2009.

3.2. Correspondant Défense

Rapporteur : Max GILLES

Le bureau de la défense de la Préfecture des Bouches-du-Rhône demande que la désignation de Mme Yvette POURTIER comme "correspondant défense" soit validée par une délibération du Conseil municipal.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la validation de la désignation du correspondant défense en la personne d'Yvette POURTIER.

4. Affaires foncières

4.1. Acquisition parcelle CS 127

Rapporteur : Max GILLES

Monsieur le Maire rappelle le projet d'acquisition de la parcelle CS 127 comprenant un terrain de 6 500 m² avec une habitation de 220 m² à restaurer et nécessitant des aménagements ainsi que des dépendances : une bergerie composée d'une partie en pierres et d'une partie en briques rouges.

Lors du précédent Conseil municipal, au vu des estimations fournies par l'étude notariale et par Monsieur LERT, expert immobilier à Paradou, et de la réalité du marché foncier, une forte majorité des conseillers a proposé une acquisition au prix de 1,4 million d'euros payable sur 3 années 2009, 2010 et 2011 (600 000 € en 2009 et deux fois 400 000 € en 2010 et 2011) de façon à étaler l'achat sur plusieurs exercices budgétaires en faisant appel à un emprunt en 2009.

Monsieur le Maire a rencontré le propriétaire pour lui faire part de la proposition du Conseil Municipal d'acquisition du bien à 1 400 000 € qui l'a acceptée.

Une troisième estimation avait été demandée au service des domaines qui a estimé le bien à 1 290 000 €.

Un compromis a été signé et l'acte définitif interviendra début janvier 2009.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité l'acquisition de cet ensemble immobilier au prix de 1,4 million d'euros.

4.2. Adjudication parcelles DZ 143 et 168

Rapporteur : Max GILLES

Deux parcelles DZ 143 et 168, de respectivement 2 378 m² et 2 555 m² doivent être vendues par adjudication à la mi novembre. Ces parcelles étant situées à proximité du projet d'aménagement foncier que souhaite mener la commune, le conseil municipal doit autoriser le Maire à enchérir et sera invité à valider le montant résultant des opérations d'adjudication.

Une estimation de la valeur des parcelles a été demandée au service des domaines.
A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le maire à enchérir pour l'acquisition de ces deux parcelles lorsque la procédure sera engagée.

4.3. Aménagement parcelles BT 111 et 187

Rapporteur : Max GILLES

Afin de réaliser le bassin de rétention des eaux pluviales de l'opération des Chênes Verts, il a été proposé au propriétaire de la parcelle BT 187 limitrophe, 3 260 m² en zone NC du POS, de céder la moitié du terrain à la commune en contrepartie de la rétrocession de 2 lots viabilisés de 800 m² et qui feraient l'objet d'une révision simplifiée du POS pour être classés en zone UD. Un bassin de 1 500 m³, plus adapté, pourrait être réalisé en lieu et place d'un bassin de 600 m³ comme prévu initialement.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour que l'échange soit réalisé avec le propriétaire de la parcelle BT 187.

5. Social – Jeunes

5.1. CCAS

Rapporteur : Louis ROSELLO

Monsieur ROSELLO présente le travail du CCAS.

Il remercie les administrateurs et tout particulièrement Maryse PACCHIONI, Geneviève MARTINI, Rémi GOLFETTO et la secrétaire Corinne DELABRE qui, par leur soutien et leur travail lui apportent une aide considérable. Les dossiers sont examinés tous les 15 jours ou plus si nécessaire.

Le Budget du CCAS est d'environ 15 000 € pour 2008. Les dépenses engagées pour les cadeaux de Noël des personnes âgées s'élèvent à 12 500 € et les aides diverses à près de 2 500 €. Le stock 2007 des aides alimentaires d'une valeur de 2 000 € a permis de venir en aide aux personnes en difficulté en cours d'année et permettront de terminer cette année 2008. 30 colis alimentaires ont été distribués en Mairie et 30 ont été portés à domicile. Le CCAS peut faire face aux besoins de la population eyraguaise en difficulté pour les colis alimentaires et il demande aux conseillers de ne pas hésiter à diriger les personnes en situation de précarité vers le CCAS.

Monsieur ROSELLO rappelle que plus de 500 colis de Noël sont à distribuer et qu'il compte sur l'aide des conseillers pour les distribuer aux anciens. Le nombre correspond à une vingtaine de cadeaux par conseiller, ce qui pourrait être fait en 3 jours. En cas d'impossibilité, un autre mode de distribution pourrait être envisagé. Un courrier sera adressé concernant les dates et les modalités de distribution retenues.

Les dossiers « lourds » sont évoqués pour information concernant les habitants en difficulté avec EDF, EAU, TELEPHONE, MSA, CAF, HANDICAPES. Un dossier SDF est en cours, dont la suite sera évoquée au prochain conseil.

Le Conseil Municipal prend bonne note du bilan et des activités du CCAS sur l'année 2008.

5.2. Téléthon

Rapporteur : Yvette POURTIER

Le Téléthon 2008 se déroulera les 6 et 7 décembre prochain, le 6 à Eyragues. Le thème de la campagne de cette année est "sa force c'est nous!". Les préparatifs sont en cours.

Un clip de présentation est diffusé en séance. 25 associations participeront à cette journée de solidarité mais il faut encore mobiliser le plus de monde possible.

5.3. Bilan du CLSH

Rapporteur : Françoise BASNEL

Le centre aéré se tient dans les locaux du restaurant scolaire du 20 au 25 octobre. 29 enfants y sont accueillis chaque jour.

Un stage BAFA a été organisé dans la Drôme auquel 5 eyraguais ont participé. Brigitte MIGNOT informe des remerciements qu'elle a reçu de la part des participants et de leurs parents.

6. Questions diverses

• Inauguration du Complexe multisports

Monsieur le Maire indique que l'inauguration du complexe de salles multisports aura lieu le 29 novembre en présence de Monsieur GUERINI et que le déroulement de la journée est en cours de préparation.

• Site Internet

Aurélië CHOMETTE informe que la structure du site est terminée et que les informations commencent à être mises en ligne. La présentation au public se fera en janvier.

• Beauchamp

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'une extension des bâtiments scolaires et du dortoir va être réalisée à la Maison Familiale et Rurale de Beauchamp.

• Logement social – Solidarité – Cimetière

Yvette POURTIER a réuni sa commission. Elle précise que les dossiers de demande HLM ou des villas HLM La Gardy sont valables 1 an.

Concernant le cimetière, les panneaux d'information vont être renouvelés car très anciens. La commission aide Francette MASSEBOEUF, en charge du cimetière, à saisir les données sur le logiciel.

Yvette POURTIER est en contact avec Madame ANGELVIN, présidente d'une association de visite des malades et membre du Conseil d'Administration de la Ligue contre le cancer. Elles souhaiteraient organiser une conférence sur le don de moelle osseuse et impliquer dans leur action les communes voisines. Une réunion publique pourrait être programmée sur le sujet en septembre 2009.

• Tourisme

Odile POUJOL informe qu'elle a suivi avec Brigitte MIGNOT une formation sur le logiciel de l'OTSI. Cet outil permettra, entre autre, de centraliser les informations.

Dans le cadre des Chemins de Provence Prestige, Brigitte MIGNOT a participé à une journée d'éducation touristique à PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE avec visite sur l'élaboration de plats cuisinés de poisson, nettoyage des coquillages, ballade en mer relatant le gigantisme du port.

• Rapport d'activité 2007 du SMICTTOM

Le SMICTTOM englobe 9 communes : Barbantane, Maillane, Graveson, Eyragues, Rognonas, Chateaufrenard, Saint-Rémy, Verquières et Noves et c'est aussi un bassin de 44 951 habitants.

On y trouve différents types de collecte : ordures ménagères, collecte sélective, compostage individuel (parc de 1 479 conteneurs), compostage industriel (SOTRECO entreprise classée), déchetteries.

Les tonnages et les coûts des OM : le SMICTTOM a collecté 15 582 kg d'OM, soit – 1,1 % par rapport à 2006. Le ratio national est de 351 kg par an et par habitant, le ratio de SMICTTOM est de 347 kg par an et par habitant. Eyragues enregistre une baisse du tonnage OM par rapport à 2006 de – 1,6 % pour 1 266 tonnes collectées et un ratio de 316 kg par an et par habitant.

Le coût de transport et de traitement des OM s'élève pour 2007 à 1 353 248 € soit 86,85 € la tonne (- 1,3 % sur 2006).

En collecte sélective, le SMICTTOM a ramassé 2 421 tonnes soit + 3,5 %. Le ratio national est de 45 kg par an et par habitant. Le ratio du SMICTTOM est de 52,8 kg par an et par habitant. Seules 2 communes sont en baisse en collecte sélective : Châteaufrenard - 0,8 % et Eyragues - 4,1 % (soit 8 tonnes mais, avec 47,2 kg, le ratio par an et par habitant reste supérieur au ratio national). Ceci peut s'expliquer par l'absence d'ambassadeur de tri à Eyragues en raison de la collecte réalisée affermage.

À titre d'information : 154 tonnes de bouteilles plastique recyclées représentent la consommation d'énergie de 247 habitants pendant une année et 1 612 tonnes de verre recyclées équivalent à 1 128 tonnes de fioul.

Le coût global de la collecte sélective s'élève à 539 660 € pour 317 264 € de recette globale, soit une charge pour la collectivité de 222 396 €.

Le coût à la tonne s'élève à 222,91 €, la recette à 134,05 € par tonne, soit un résiduel pour la collectivité de 91,86 € par tonne.

En 2007, le coût à la tonne supporté par la collectivité a baissé de 16,92 € mais il convient de noter le niveau élevé des recettes composées de vente des matériaux et de subventions de l'ADEME. En 2007, la vente des matériaux a été de 106 041 € représentant une recette supplémentaire de 48 000 € par rapport à 2006, soit + 45 %. Cette augmentation est principalement due à la hausse exceptionnelle des cours du fer et de l'aluminium.

En 2007 également, le soutien d'ECO EMBALLAGES a progressé de 50 676 €.

Au total, le SMICTTOM a enregistré presque 100 000 € de recettes supplémentaires.

Il ne reste qu'à espérer, pour les années à venir, que les cours des matériaux et le soutien de l'ADEME restent ce qu'ils ont été en 2007, afin de maintenir les coûts de la collecte sélective.

En ce qui concerne le verre, le SMICTTOM a collecté 1 612 tonnes, soit une augmentation de 7,5 %, dont 124 tonnes à Eyragues donnant lieu à une progression de 14,8 %. À noter la mise en place d'un conteneur à la salle des fêtes.

La collecte du verre est pratiquée depuis 30 ans, ce qui explique ces excellents résultats. De plus, le SMICTTOM est équipé de 138 conteneurs, soit 1 conteneur pour 325 habitants, alors que l'ADEME préconise 1 conteneur pour 500 habitants.

Le compostage : il contribue à la baisse du tonnage des ordures ménagères. S'il n'est pas aujourd'hui possible de mesurer exactement l'impact du compostage sur la collecte des OM, il faut savoir que la tonte hebdomadaire d'une pelouse de 600 m² est « avalée » dans un composteur de 1 m³. Lorsqu'on mesure en poids cette même tonte de pelouse hebdomadaire, nous ne pouvons qu'escompter d'excellents résultats quant à la diminution du tonnage OM, puisque ces déchets là ne finissent plus dans les conteneurs collectifs de 660 litres ou dans les caissons « déchets verts » de la déchetterie.

• **Formation des élus**

Quatre conseillers ont participé à une formation dispensée par l'ATD concernant l'organisation des communes. Ils ont ainsi pu constater la qualité de l'organisation de la commune d'Eyragues pour laquelle ils ont félicité Monsieur le Maire et Monsieur le DGS.

• **Cadeaux de Noël**

Madeleine JULLIAN informe que les cadeaux de Noël des enfants et du personnel sont commandés.

• **Communication**

Le bulletin municipal bi-annuel paraîtra les 15 janvier prochain. Il reflètera, entre autre, les activités liées aux fêtes de fin d'année.

4 entreprises ont été contactées pour l'élaboration du plan de ville dont une qui paraît convenir à nos attentes : AF Communication, 2 rue de la Pépinière 84000 Avignon. Elle propose l'édition de 5 000 plans en quadrichromie + 100 plans rigides pour un montant total de 3 000 H.T.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour passer cette commande.

L'acquisition d'un panneau électronique de 2 m x 2 m pour les informations communales et des associations ainsi que de la diffusion de vidéo, est à l'étude. Il pourrait être installé sur la place de la Libération à proximité de l'office du tourisme.

• **Culture**

Christiane MISTRAL informe le conseil :

- du spectacle proposé par Saison 13 du Conseil Général « chants de Noël Gitan » qui aura lieu le 3 décembre à 20 heures à la salle des fêtes ;
- du salon de Provence Prestige qui se déroulera du 27 novembre au 1^{er} décembre à ARLES.

- **Comité des Fêtes**

Pierre PANCIN rappelle aux conseillers la soirée cabaret du 7 novembre à 20 heures 30 à la salle des fêtes.

Il indique que l'association la Boule Joyeuse est en train de renaître sous l'impulsion de nouveaux bénévoles. Un bureau devrait se constituer dans les prochaines semaines.

- **Remerciements**

Le Lions club a adressé une lettre de remerciement à la municipalité pour son aide dans la collecte des textiles.

L'association Témoignage et Patrimoine a offert un DVD intitulé Eyragues du temps jadis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.